



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N°2024/04-26

AUGMENTATION VALEUR FACIALE DU TITRE RESTAURANT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Monsieur le Maire rejoint la séance

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024**N° 2024/04-26****AUGMENTATION VALEUR FACIALE DU TITRE RESTAURANT**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnaud-le-Lez, expose :

En application des dispositions du Code Général de la fonction publique, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribués indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la collectivité alloue aux agents qui le souhaitent des titres restaurant en participant à leur coût à hauteur de 60%.

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents et pour renforcer l'attractivité de la collectivité employeur, Monsieur le Maire propose l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant de 5 à 7€ et de réduire la durée d'ancienneté nécessaire à l'éligibilité au dispositif pour les contractuels sur emplois permanents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L732-2,

Vu la délibération n° 2021/06-19 du 29 juin 2021 instaurant la mise en place des titres restaurant et adoptant le protocole d'attribution des titres restaurant à compter du 1^{er} juillet 2021 pour le personnel relevant de la Ville,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 5 avril 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De revaloriser la valeur faciale du titre restaurant de 5€ à 7€ en maintenant la participation de la collectivité à hauteur de 60%, soit un coût, par titre, de 4.20€ pour l'employeur et 2.80€ pour l'agent.

- D'adopter le protocole d'attribution des titres restaurant modifié annexé, fixant les principes et les modalités d'attribution des titres restaurant.

- De décider d'appliquer la nouvelle valeur faciale avec effet du 1^{er} avril 2024.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

- De dire que les crédits induits par cette décision sont inscrits au budget communal de l'exercice 2024 et suivants, au chapitre « charges de personnel ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

